

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 04/2025 relatif au budget 2026.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2026, préparé par Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Mme Anick Delay, Boursière, a été soumis à l'examen de la Commission de gestion et des finances le lundi 3 novembre 2025.

L'exercice 2026 marque la mise en œuvre du nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2), rendu obligatoire dès le 1er janvier 2026 conformément aux directives cantonales. C'est pour cette raison qu'il n'existe pas de corrélation entre le budget 2025 et le compte 2024, contrairement à la pratique des années précédentes.

Nous tenons à exprimer nos remerciements au Syndic et à la Boursière pour leur disponibilité et leur accueil lors de cette séance. Nous saluons également la qualité des documents préparés, ainsi que la clarté des explications complémentaires et des réponses fournies en séance.

Après avoir examiné le préavis municipal N° 004/2025 relatif au budget 2026, nous pouvons porter à votre connaissance les éléments suivants.

En préambule, il convient de rappeler que la Commission de Gestion et Finances a étudié les charges et les recettes du budget 2026 en comparaison au budget 2025.

A la lecture des documents, La Commission constate :

- Une réorganisation complète des rubriques comptables, désormais plus détaillées avec le nouveau plan comptable MCH
- la nécessité d'adaptations pour la lecture et l'analyse du budget 2026, dans la mesure où le budget 2025 et les comptes 2024 ont toujours été présentés selon l'ancien format comptable
- Une amélioration notable de la lisibilité et de la transparence financière pour le budget et les futures comptes.

Marge d'autofinancement

D'après le tableau figurant à la page 2 du préavis, la marge d'autofinancement pour l'exercice 2026 s'élève à CHF 361'172.–, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 8,62 %

Ce taux indique une situation financière saine, permettant à la commune de financer de nouveaux investissements raisonnables sans recours à de l'emprunt.

Équilibre budgétaire

Le budget 2026 respecte le principe d'équilibre prévu par la législation communale. La Commission relève une bonne maîtrise des dépenses courantes et des amortissements de CHF 97'520.–

Péréquation financière et compensation des charges

La Commission a pris acte des modifications liées à la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV 2025), intégrant :

- la participation à la cohésion sociale : CHF 508'000.–,
- la péréquation des ressources : CHF 130'000.–,
- la péréquation des charges : CHF 500'000.–

Appréciation générale

La Commission de gestion et des finances :

- Constate la bonne préparation du budget 2026.
- Salue la rigueur de la Boursière et la clarté des explications fournies.
- Relève que la transition MCH2 a été menée avec sérieux et anticipation.
- Estime que la marge d'autofinancement permet de garantir la viabilité des investissements futurs, sans excès ni déséquilibre financier.
- La planification triennale (2026–2028) s'élève à CHF 4'350'000.–, démontrant une approche prévisionnelle progressive et soutenable pour notre commune.
- Salue la Municipalité pour les démarches entreprises en faveur de la transparence et de la planification à long terme, et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

Compte tenu de l'expérience de notre Syndic en sa qualité de responsable des finances, ainsi que de la rigueur dont fait preuve notre Municipalité, nous sommes convaincus que le budget a été établi de manière relativement prudente. L'excédent de charges de 361'712.- Chf présenté à ce stade nous paraît, dès lors tout à fait correct.

En conclusion, la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°004/2025 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général

Vu : Le préavis Municipal 004/2025 relatif au budget 2026

Où : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

Considérant : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Coinsins, le 11 novembre 2025

La Commission de Gestion et des Finances

Yannick
BROCCARD

Nicolas
CHABAL

Lucy
NIGGLI

Philippe
MENOUD

Alain
VALENTINO

